



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 10 novembre 2009

- 2009-48** extension des compétences de la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) dans la perspective de sa transformation en communauté d'agglomération
- 2009-49** avenant à la délibération 2009-36 concernant l'autorisation donnée par le conseil municipal de contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-50** régime indemnitaire de M^{elle} Annie Justin, secrétaire administrative de classe supérieure
- 2009-51** autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement (AFD)
- 2009-52** décisions modificatives relatives au financement de l'orthophotoplan et de l'aménagement de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2009-53** réhabilitation et aménagement de la piste Quesnel-Est
- 2009-54** avenant à la délibération 2009-44 approuvant la participation des élus au 92^e congrès des maires et présidents de communautés de France
- 2009-55** émission d'un avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune
- 2009-56** modification de l'avis budgétaire 2009-0096 du 25 août 2009 de la Chambre régionale des comptes concernant le budget primitif 2009 de la commune



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCAATION

03 Novembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Novembre 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2009/54/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE DIX NOVEMBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



.../...

Délibération n°2009/54/ MT
Portant avenant à la délibération n°2009/44/MT
Approuvant la participation des élus au
92^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n°2009/44/MT en date du 25 septembre 2009 le conseil municipal a approuvé la proposition du Maire de faire participer chaque année 2 ou 3 conseillers municipaux au Congrès des Maires et des Présidents des communes de France.

Monsieur Vincent MAYEN désigné par tirage au sort ne pouvant déplacer pour raison personnelle il vous est demandé aujourd'hui d'entériner par ordre de liste Madame Liliane CHAVERIMOUTOU pour le remplacer.

Pour toutes ces raisons et motifs je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif au remplacement de Monsieur Vincent MAYEN par Madame Liliane CHAVERIMOUTOU à l'occasion du 92^{ème} Congrès des maires et Présidents de Communauté de France ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article Unique : Autorise la désignation par ordre de liste de Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU** en remplacement de Monsieur Vincent MAYEN empêché pour raison personnelle, pour la participation des élus au 92^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communauté de France.

.../...

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 10 Novembre 2009

Le Maire

Patrick LECANTE

Publication le :



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, fluid script that appears to be the name "Patrick LECANTE".

Patrick. LECANTE